



## Commission des dynamiques territoriales

### 2223 - Développement local urbain : CUS

## Rénovation urbaine - Subventions à l'Eurométropole pour la réalisation d'aménagements de voirie ANRU

### Rapport n° CP/2015/351

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

#### Résumé :

Le Conseil Départemental participe au financement de la rénovation urbaine de quatre quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport propose l'attribution de subventions pour la réalisation de voiries inscrites dans les conventions ANRU 1.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

#### 1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Le Conseil Départemental participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,32 M€), de la Meinau-Canardièrre (7,72 M€), de HautePierre (8,36 M€) et apporte une contribution globale de 2,15 M€ à la réhabilitation du quartier des Hirondelles à Lingolsheim.

L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers s'élève à 28,56 M€, dont 94% de subventions ont été attribuées et 79% d'aides ont été payées.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat (pour 55%) et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 28,56 M€, un montant de 4,63 M€, soit environ 17%, porte sur les aménagements de voirie au titre de l'ANRU.

#### 2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

Les avenants de clôture aux 4 conventions ont été validés par l'assemblée départementale en 2013 et le 29 juin 2015, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé 4,12 M€ sur les 4,63 M€ inscrits à la convention au titre de la voirie. Avec un engagement complémentaire de 108 447,99 €, correspondant aux 4 opérations figurant en annexe au rapport, l'engagement total passera à 4,23 M€.

Les crédits de paiement sont imputés sur l'enveloppe n° 36999 (204-204142-71).

| PRU          | PREVISIONS Conventions ANRU |                    |            | Crédits déjà engagés | proposition d'engagement | Taux d'engagement |
|--------------|-----------------------------|--------------------|------------|----------------------|--------------------------|-------------------|
|              | Coût HT des opérations      | Subventions CD     | Taux moyen |                      |                          |                   |
| Neuhof       | 27 787 492 €                | 2 432 905 €        | 9%         | 1 987 998 €          | 108 447,99 €             | 86%               |
| Meinau       | 12 002 604 €                | 842 102 €          | 7%         | 800 295 €            |                          | 95%               |
| Hautepierre  | 12 753 428 €                | 1 077 324 €        | 8%         | 1 077 324 €          |                          | 100%              |
| Lingolsheim  | 1 437 445 €                 | 281 625 €          | 20%        | 256 000 €            |                          | 91%               |
| <b>TOTAL</b> | 53 980 969 €                | <b>4 633 956 €</b> | <b>9%</b>  | <b>4 121 618 €</b>   | <b>108 447,99 €</b>      | <b>91%</b>        |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, des subventions d'un montant total de 108 447,99 euros, dans le cadre de la convention ANRU Neuhof en vigueur et conformément à la liste des opérations jointe en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY